

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
8 octobre 2020
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 8 octobre 2020, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
de la République islamique d'Iran auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

Je vous écris pour appeler votre attention sur les menaces répétées que le régime israélien a formulées concernant le recours à la force contre la République islamique d'Iran, lesquelles ont pris des proportions alarmantes et sans précédent.

Ces dernières années, un certain nombre de responsables du régime israélien ont proféré à maintes reprises des menaces à l'endroit de l'Iran, parlant notamment d'anéantissement nucléaire (voir [S/2018/1156](#)), de blocage du transport de pétrole iranien « par tous les moyens » (voir [S/2019/241](#)) et de l'emploi de « toutes les mesures nécessaires » contre les installations nucléaires iraniennes à vocation pacifique (voir [S/2019/573](#)).

Le 29 septembre 2020, le Premier Ministre et le Ministre de la défense du régime israélien ont menacé l'Iran d'une frappe préventive, précisant qu'une telle possibilité n'était pas à exclure¹.

Cette déclaration provocante est « incompatible avec les buts des Nations Unies » et constitue une violation flagrante du paragraphe 4 de l'Article 2 de la Charte des Nations Unies, qui interdit le recours à la menace ou à l'emploi de la force.

La communauté internationale doit condamner fermement ces propos défiants et belliqueux et contraindre le régime israélien à cesser immédiatement toute provocation dangereuse et toute pratique déstabilisatrice. Le Conseil de sécurité doit lui aussi tenir le régime israélien comptable de ses actes illicites, qui sont une menace contre la paix et la sécurité internationales.

Si la République d'Iran rejette catégoriquement ces provocations et dissuade fortement le régime israélien de prendre toute mesure illégale contre elle, il convient de souligner qu'elle n'hésitera pas à exercer son droit naturel de légitime défense, conformément à l'Article 51 de la Charte des Nations Unies.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Majid **Takht Ravanchi**

¹ Voir <https://sputniknews.com/middleeast/202009291080608977-netanyahu-not-ruling-out-preemptive-strike-against-iran/>.

